



Collège les Champs Philippe Internat de la Réussite

40 avenue de verdun 1916
92250 La Garenne Colombes
Tel : 01 41 19 47 60



BIENVENUE AU COLLÈGE LES CHAMPS PHILIPPE

Têtes de Liste APELGC du Collège Les Champs Philippe :
Cécile PICANO & Corinne RIVET

Pour nous contacter : champs.philippe.apelgc@gmail.com



Sommaire

- 1. L' Association APELGC**
- 2. Présentation générale du Collège**
 - Le collège en quelques chiffres
- 3. La vie au collège**
 - Le numérique au collège
 - Le quotidien des collégiens
 - Règlement intérieur et civisme
- 4. Les spécificités par niveau**
 - L'année de 6ème
 - L'année de 5ème
 - L'année de 4ème
 - L'année de 3ème
- 5. Être membre d'une association de parents d'élèves**

Tour de table

1. Intervention de Mme Tracq
2. Vos représentants APELGC
3. Vos enfants au collège, quel niveau de classe ?



1

L' Association APELGC

L'Association APELGC

Association régie par la Loi de 1901, constituée en 1975, elle a **vocation à réunir les parents** ou les personnes détenant l'autorité parentale des enfants scolarisés dans les établissements d'enseignement publics de la ville (écoles maternelles, élémentaires et collèges).

L'APELGC, **association sans but lucratif, est statutairement apolitique** : ses seuls objectifs sont de défendre les intérêts des élèves d'un point de vue moral, intellectuel et matériel, de faciliter les relations entre parents, corps enseignant et autorités dont relèvent les établissements scolaires, et d'assurer la représentation des familles dans les conseils et les organismes existant dans ces établissements.

L'APELGC ne demande et ne reçoit **aucune subvention**.

Les efforts des représentants de l'association tendent à **favoriser l'épanouissement des enfants dans le cadre de leur scolarité**, en instaurant un dialogue constructif avec les enseignants, les autorités administratives et politiques afin d'assurer le développement et le maintien d'actions pédagogiques, et en veillant sur la sécurité, l'hygiène et l'entretien des locaux scolaires.

Grâce au soutien des familles depuis de nombreuses années, l'APELGC est la **première association de parents d'élèves sur notre commune, représentée dans les 2 collèges et les 9 écoles**. Nous avons besoin de vous pour nous maintenir à cette position chaque année !

Les représentantes APELGC

L'association APELGC est présidée par Sandrine Banos.

En 2022 / 2023, les candidats de l'APELGC des Champs Philippe sont :

- Cécile Picano (élève en 4ème)
- Corinne Rivet (élèves en 3ème et 5ème)
- Sophie Kervot (élève en 6ème)
- Yosr Ben Othmann (élève en 5ème)
- Florence Lamor (élève en 4ème)
- Khahina YAHAOUI (élève en 6ème)
- Sandrine Banos (élève en 6ème)
- Laura Martinez (élève en 5ème)
- Stéphanie Dounane (élève 4ème et 6ème)
- Lucrèce Rouget (élève en 3ème)
- Christine Lam-Simon (élève en 5ème)
- Bénédicte Damelincourt (élève en 4ème)

Les élections des parents qui siègeront dans les instances du collège se tiendront le **vendredi 7 octobre**
(vote par correspondance à partir du 3 octobre)



2

Présentation générale du Collège

Le Collège en quelques chiffres

Les effectifs prévisionnels du collège au 29 août 2022

- 527 élèves
 - 6emes : 133 élèves sur 5 classes - 26 à 27 par classe.
 - 5emes : 145 élèves sur 5 classes - 28 à 30 par classe
 - 4emes : 129 élèves sur 5 classes - 25 à 26 par classe
 - 3èmes : 120 élèves sur 4 classes - 30 par classe.
- **23 élèves à l'internat**
- **35 professeurs**, dont 4 prises de postes. Tous les postes sont pourvus.

A la rentrée de septembre 2022, 133 élèves sont rentrés en 6ème.

- 12 collégiens intègrent une 6^{ème} bilangue anglais/allemand (6A)
- 58 collégiens intègrent une 6^{ème} bilangue anglais/espagnol (6B, 6C, 6D, 6E)

Ecoles d'origine des 6èmes :

- Renan : 43
- Guest : 50
- Voltaire : 6
- Lucie Aubrac (Nanterre) : 12
- Autres écoles : 22

Cette rentrée, un important changement se produit au niveau de la Direction du collège:

- Nouvelle principale : Mme Marie-Noëlle Tracq
- Nouveau principal adjoint : M. Alexis Legendre
- Nouveaux CPE : M. Noël (jusqu'à fin janvier) puis Mme Biardeau

Les parties-prenantes du collège

L'équipe de direction

Elle est **constituée** :

du chef d'établissement, le principal, et **du principal adjoint**, **d'un adjoint gestionnaire**

Le ou les conseillers principaux d'éducation lui sont étroitement associés. (voir détail en annexe)

Les équipes pédagogiques

On distingue plusieurs types d'équipes pédagogiques.

Celles **constituées par classe** ont notamment pour mission de **favoriser la concertation entre les enseignants de la classe**, **d'assurer le suivi et l'évaluation des élèves** et **d'organiser l'accompagnement personnalisé**.

Les équipes pédagogiques constituées par discipline favorisent les coordinations nécessaires entre les enseignants d'une même discipline, ou de disciplines d'un même champ, par exemple pour assurer la cohérence des enseignements tout au long d'un cycle.

Les parents d'élèves

Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative. Le dialogue avec les enseignants et autres personnels de chaque école est assuré. Le professeur principal et le conseiller principal d'éducation sont les interlocuteurs privilégiés des familles et des élèves. Les représentants de parents d'élèves participent aux conseils de classe et d'administration des établissements

Les élèves

Les collégiens sont aussi impliqués dans la vie du collège. Des délégués de classe sont élus et certains participent aux instances du collège, au même titre que les autres parties prenantes.

Les élèves volontaires peuvent participer au conseil de la vie collégienne (CVC)



3

La vie au collège

Le numérique au collège

Votre association **APELGC**
communiquera avec vous
via OZE

TOUTES les salles de classes sont aménagées avec des tableaux numériques.

Les manuels sont disponibles en ligne, ce qui soulage le dos des enfants.

Les enseignants inscrivent sur le site PRONOTE les devoirs, notes/compétences des enfants,

L'emploi du temps de votre enfant est mis à jour en temps réel sur le site de PRONOTE.

LES OUTILS NUMÉRIQUES A DISPOSITION :

- **Le site internet du collège** (www.clg-champs-garenne.ac-versailles.fr) donne des informations générales liées à la vie du collège, ainsi que les informations estivales. L'accès est public.
- **Le portail internet baptisé OZE / PRONOTE** permet d'accéder à de nombreuses ressources en ligne. L'accès est possible uniquement avec l'identifiant et le mot de passe remis par le collège (**1 pour chaque parent et 1 pour le collégien**)
- **L'application Pronote** pour smartphone, qui permet de recevoir les alertes en temps réels.

De nombreuses aides sont proposées (tutoriel, fiche, vidéos, etc.) RDV sur les infos établissement sur OZE

Exemple : Tutoriels et formation à PRONOTE 2021 pour les familles : [PRONOTE 2021 pour les familles](#)

Zoom sur OZE/PRONOTE

Il n'y a plus de carnet de correspondance !

L'application OZE /PRONOTE est l'outil privilégié pour les échanges entre le collège et les familles qui y sont consignés.

On y trouve :



- Une page d'accueil avec les dernières informations du collège ;
- L'accès à votre messagerie interne qui vous permettra de communiquer avec l'équipe de direction et les enseignants, et de recevoir les mails de vos représentants APELGC (par exemple avant les conseils de classe). Vous pouvez rediriger les mails vers votre messagerie personnelle;
- Un annuaire de vos correspondants;
- Les comptes rendus semestriels des conseils de classe ;
- Les échanges entre les parents et les professeurs ou l'administration du collège ;
- Le règlement intérieur et les chartes du collège.
- Différents "espaces" avec des documents et informations des enseignants et de notre association
- Des liens vers Pronote, Enseigno, Pass+



- Un cahier de textes avec les devoirs donnés aux élèves ;
- L'emploi du temps avec les cours modifiés ou annulés ;
- Les absences et les retards, les autorisations de sortie du collège, les passages à l'infirmerie... ;
- Si un élève est absent à sa première heure de cours, le collège envoie **une notification** via PRONOTE ou appelle un des parents ;
- Les compétences/notes de l'élève, un espace vie scolaire avec les absences et les problèmes de discipline de l'élève ;
- Les remarques, bons points et les sanctions à l'égard des élèves ;
- Des notifications envoyées par l'équipe de direction ou la vie scolaire

Le quotidien des collégiens

L'**APELGC** organise des actions en faveur du FSE et de l'AS

- Les collégiens disposent d'une carte d'accès à présenter à l'entrée et à la sortie du collège. Sans cette carte, les enfants ne peuvent pas circuler (pour des raisons évidentes de sécurité).
- Les parents indiquent en début d'année si leur enfant peut être libéré plus tôt en cas d'absence de professeur. Les demi-pensionnaires ne sont jamais libérés avant la cantine.
- Chaque collégiens demi-pensionnaires dispose d'une carte Pass+ pour badger à chaque repas.

Périscolaire

- Les collégiens peuvent accéder à l'**Association Sportive (AS)** sur la pause méridienne. La liste des sports proposés est fixée à chaque rentrée scolaire.
- Ils peuvent aussi bénéficier du **Foyer Socio-éducatif (FSE)** : salle de jeux, ateliers artistiques et culturels.

Dispositif Devoirs Faits

C'est un accompagnement proposé aux enfants ayant des difficultés à devenir collégien :

- apprendre les méthodes de travail – aide méthodologique,
- apprendre à s'organiser,
- apprendre à apprendre.

Objectif : 5 à 6 élèves maximum à chaque séance

Le nouveau dispositif cantine

L'**APELGC** organise
régulièrement des tests
cantine

- Le prestataire cantine a changé. Sodexo a remplacé Elios. Le modèle de gestion des comptes cantine a aussi évolué.
- La sélection des jours que vous faites lors de l'inscription renseigne automatiquement le planning pour toute l'année scolaire.
- La facturation se fera sur la base des repas réservés. Tout repas non décommandé dans un délai de 3 jours ouvrés (consommé ou non) sera facturé.

Délais d'annulation des repas :

jour du repas à annuler	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
jour limite d'annulation *	Mercredi précédent	Jeudi précédent	Vendredi précédent	Lundi précédent	Mardi précédent

* Non compris jours fériés

En cas de stages, voyages, exclusions temporaires, l'annulation des repas revient à la charge de la famille.

- Pour modifier ce planning (annuler ou ajouter un repas), consultez la procédure détaillée sur notre site : <https://apelgc.org/?p=7441>
- Attention : l'annulation du repas ne vaut pas autorisation de sortie qui reste soumise à la validation de la vie scolaire qui doit être informée au préalable via l'adresse viescolaire.lcp@enc.hauts-de-seine.fr, et ceci au plus tard à 10h30 le jour de la sortie exceptionnelle.
- L'emploi du temps de la rentrée peut évoluer encore jusqu'à fin septembre, le temps que tous les calendriers soient ajustés.

Quelques truc et astuces

- Lors de la **remise des manuels scolaires** votre enfant doit vérifier scrupuleusement leur état et indiquer lui-même l'état réel sur sa fiche. Insistez au préalable auprès de votre enfant sur l'importance de la vérification car tout livre en moins bon état à la fin de l'année pourra vous être facturé. Ne pas oublier de les couvrir avec un plastique transparent.
- **Les livres et cahiers** à apporter en classe changent d'un jour à l'autre. Par crainte d'en oublier, certains enfants apportent tout, leur cartable est trop lourd. Dès le début de l'année, aidez-le à sélectionner et vérifier le contenu de son cartable en fonction de son emploi du temps du lendemain. Son dos vous en sera reconnaissant.
- **La scolarité du collège** procure une fausse impression de facilité : redoublement exceptionnel et passage en seconde même sans le brevet. La fin de 3ème et la fin de 2nde peuvent donner lieu à un réveil douloureux avec une orientation non souhaitée. Il sera alors trop tard pour combler les lacunes accumulées. Les lycées techniques et autres voies professionnelles ne sont pas forcément toutes plus faciles d'accès que les lycées généraux : certains établissements requièrent de solides dossiers scolaires pour y accéder.
- Les élèves doivent apprendre très régulièrement **leurs leçons**. C'est la base incontournable d'un bon apprentissage.
- Une **autonomie** accrue de votre enfant est souhaitable et doit être progressive. Cela ne signifie pas un moindre suivi de la part des parents, bien au contraire ... et même jusqu'au lycée pour certain(e)s.

Règlement intérieur et civisme

- Il est important de lire le **règlement intérieur** avec vos enfants. Le collège n'est pas l'école élémentaire !
- Le collège est très impliqué dans la lutte contre l'incivilité et le harcèlement. Un programme de Médiation par les pairs est accessible aux collégiens volontaires dès la 6^{ème}.
- Un Conseil de Vie Collégienne permet aux enfants de remonter les problèmes rencontrés et d'être acteur des solutions.
- Il ne faut pas attendre pour contacter le CPE en cas de comportement inapproprié.

Téléphone portable

Ils sont interdits dans l'enceinte du collège

Dès l'entrée dans l'établissement, votre enfant doit éteindre son téléphone,

S'il est surpris avec son téléphone (ou s'il sonne), le téléphone sera confisqué. Les parents devront se déplacer pour le récupérer auprès de la Principale du collège,

Si besoin de joindre votre enfant, de laisser une information : contactez directement la vie scolaire par téléphone ou e-mail.





4

Les spécificités par niveau

L'année de 6ème

L'**APELGC** organise un sondage sur les souhaits de LV2 des parents de LGC

C'est la dernière année du cycle 3. Cela permet aux enfants de s'intégrer à un nouvel écosystème tout en restant sur un programme maîtrisé.

Les classes Bilangues débutent en 6^{ème} (sur demande préalable et décision de la Direction du collège). 30 élèves maximum sont choisis en allemand et 60 en espagnol.

- Les élèves bilangue espagnol sont répartis sur 2 classes et se retrouvent pour les cours de langue Espagnol. En raison du faible nombre de candidat, les élèves bilangue Allemand sont tous dans la même classe.
- Ainsi, dans toutes les classes de 6^{ème}, sont intégrés des élèves qui sont en section bilangue. Cela permet de lutter contre l'utopie des classes « élitistes ».
- **NB : le choix de la LV2 en 6^{ème} est définitif pour toutes les années de collège.**
- Les 6^{èmes} ne finissent jamais les cours après 16h30
- Les 6^{èmes} sont testés pour confirmer qu'ils ont acquis la compétence de la nage.
- Les acquis des élèves entrant en sixième sont évalués en français et en mathématiques. Ces évaluations permettent aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins de chaque élève. Il ne faut pas « bachoter ».
- **Les 6^{èmes} sont prioritaires sur l'obtention d'un casier (prévoir un cadenas à 2 ou 3 clés)**

L'année de 5ème

C'est la 1ère année du cycle 4. Les enfants connaissent les rouages du collège et peuvent développer leurs apprentissages.

- ✓ Les enfants qui n'ont pas intégrés une section bilingue en 6^{ème} **choisissent leur LV2**. Au collège, les langues proposées sont l'espagnol et l'allemand.
- ✓ Les 5èmes bénéficient tous d'un semestre de **LCA (Langue et Culture Antique) Latin**
- ✓ Une option est proposée : **LCE (Langue et Culture Etrangère) Anglais** (sur demande préalable en fin de 6^{ème} et décision de la Direction du collège)
- ✓ Les 5èmes passent tous l'**ASSR1** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière de Niveau 1)
- ✓ Les collégiens ont 3 ans (cycle 4) pour acquérir les compétences et marquer un maximum de points pour le contrôle continu du DNB. Chaque enfant avance à son rythme.

L'année de 4ème

C'est la 2^{ème} année du cycle 4. Les enfants commencent à préparer leur orientation.

- ✓ 2 options sont proposées aux 4èmes (sur demande préalable en fin de 5^{ème} et décision de la Direction du collège) :
 - **LCA (Langue et Culture Antique) Latin**
 - **LCE (Langue et Culture Etrangère) Anglais** (sous réserve des places restantes car les collégiens ayant commencé la LCE en 5^{ème} sont prioritaires)
- ✓ Tous les 4èmes hispanophones bénéficient de 30 min/semaine de **LCE (Langue et Culture Etrangère) Espagnol**
- ✓ Les 4èmes passent tous le **PSC1** (Prévention et secours civiques)
- ✓ Les 4èmes sont incités à réaliser des **mini-stages** (1 ou 2 journées) afin de commencer à tester différentes professions. Ces mini-stages sont facultatifs et ne nécessitent pas de rapport de stage.
- ✓ En fin de 4^{ème}, une orientation en 3^{ème} professionnelle est possible.

L'année de 3ème

L'**APELGC** participe aux soutenances de stages et au forum des métiers

Dernière année de collège, la 3^{ème} est une étape importante pour les enfants : brevet et orientation aux programmes.

- ✓ Les options commencées préalablement sont continuées.
- ✓ Les 3^{èmes} passent tous l'**ASSR2** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière de Niveau 2).
- ✓ Ils passent leur **Certification Pix** (évaluation des compétences numériques).
- ✓ Le niveau en anglais est testé via **Evalang**.
- ✓ Les 3^{èmes} doivent réaliser un stage d'une semaine, qui donnera lieu à la soutenance d'un rapport de stage.
- ✓ En fin d'année, ils passent les épreuves du DNB (**D**iplôme **N**ational du **B**revet), 1^{ère} expérience d'examen pour nos enfants.
- ✓ Les enjeux d'orientation sont le chemin de fer de l'année de 3^{ème}. **L'APELGC vous accompagne spécifiquement en organisant une réunion de présentation des lycées de secteur et du parcours de choix.**

Zoom sur les résultats du DNB

Votre association **APELGC** organisera une réunion d'information sur le DNB, et une autre sur l'orientation

Résultats du Brevet des Collège 2022 (DNB) :

Le taux de réussite au brevet des collèges cette année est de **91,54 %** contre 94 % en 2020 et 89% en 2019), **70,76 %** de mention (75 % en 2020) : 29 mentions très bien, 29 mentions bien, 34 mentions assez-bien.

Orientation des élèves pour la fin de l'année scolaire 2021/2022 : sur 146 élèves de 3ème

Lycée Général et Technique : 74%

- ✓ Lycée Paul Lapie : 49 élèves (dont 2 sections « Arts Plastiques »)
- ✓ Lycée Aubrac : 44 élèves
- ✓ Lycée Camus : 3 élèves

Section professionnelle : 36 élèves dont 4 CAP et 2 alternances (7 La Tournelle, 2 Painleve, 3 Garamont)

4 redoublements ou sans vœux

(plus d'explications sur le DNB en annexe)



5

Être membre d'une association de parents
d'élèves

Rôle des parents de l'APELGC

- Les associations de parents d'élèves **siègent dans les instances du collège** en fonction du nombre d'élus aux élections d'octobre.
 - Conseil d'Administration
 - Commission Permanente
 - Comité Hygiène et Sécurité
 - Conseil de Discipline
 - ...
- Nous rencontrons régulièrement la Direction du collège pour avancer sur **tous sujets de la vie courante du collège**.
- Nous menons des actions pour **améliorer le quotidien du collège** : récolte de fond, tests qualitatifs à la cantine, contrôles de l'internat, sondages, etc.
- Nous **présentons des parents délégués** pour les conseils de classes, les soutenances de stages, le forum des métiers, etc.

Si vous souhaitez soutenir notre action, être informés toute l'année de la vie du collège, voire participer activement à la vie du collège, n'oubliez pas :

D'adhérer à l'APELGC – de voter pour l'APELGC – de nous aider dans nos actions

Les actions possibles au sein de l'APELGC

- Être **un relais d'information** : nous remonter les questions, les remarques des parents
- Être **parents délégués de classe** : être référent d'une classe pour centraliser les remontées, préparer et participer aux conseils de classe
- **Suivi de l'alimentation** (cantine, internat) : participer à la commission des menus, réaliser des tests.
- Participer aux **commissions éducatives** : échanger avec les familles et la Direction pour aider des collégiens en difficulté
- Contribuer à la **communication** de l'association via sa newsletter mensuelle, réaliser des visuels, poster sur Facebook, proposer des idées d'articles pour notre site, etc.
- Participer à des **événements organisés ou parrainés par l'APELGC** : forum des associations, présentation du collège aux parents des futurs 6e, Jury de soutenance des stages de 3^{ème}, forum des métiers, présentation des outils numériques lors de la journée "Portes Ouvertes", etc.

En tant qu'adhérents vous recevez immédiatement les compte-rendu de nos rencontres avec la direction et de l'ensemble de la gouvernance instances, ainsi qu'une Newsletter mensuelle qui synthétise l'actualité du collège.

Nous sommes votre relais, si besoin, pour vous accompagner dans vos demandes vers le collège

ANNEXES

- L'équipe du collège
- Le fonctionnement du collège
- Les activités de l'AS
- Le DNB

L'équipe du collège

Toute une équipe est présente pour permettre à votre enfant de vivre sa scolarité dans les meilleures conditions.

Elle est composée du chef d'établissement (le principal), secondé par un principal adjoint et d'un adjoint gestionnaire. Le chef d'établissement et son adjoint organisent le temps scolaire (élaboration des emplois du temps des élèves et des professeurs) et président les instances du collège (conseil d'administration, conseils de classe, etc.). Ils s'assurent également de la sécurité de chacun. L'adjoint gestionnaire est en charge de la gestion financière du collège, notamment les demi-

Le conseiller principal d'éducation (CPE)

Il organise avec les assistants d'éducation la vie au collège de votre enfant, y compris de l'internat. Il veille au respect des règles de vie (règlement intérieur, suivi des absences), participe aux conseils de classe et forme les délégués. Interlocuteur important, il facilite le dialogue entre l'équipe éducative et vous-même.

Le psychologue de l'éducation nationale (ex-conseiller d'orientation)

Il assure une permanence au collège. Il vous accompagne, vous et votre enfant, pour vous informer et vous conseiller à différentes étapes, notamment lors des choix d'orientation.

Les professeurs

Une équipe de professeurs encadrent votre enfant pour lui enseigner les différentes disciplines. Elle est coordonnée par un professeur principal.

Le professeur principal

Il a une responsabilité particulière dans le suivi et l'accompagnement de votre enfant. Il assure le lien avec l'ensemble des professeurs, l'équipe de direction, les personnels de vie scolaire, les personnels médico-sociaux etc. En collaboration avec le psychologue de l'éducation nationale, il informe et aide votre enfant à élaborer son projet d'orientation.

Les personnels sociaux et de santé

L'assistant de service social, l'infirmier et le médecin de l'éducation nationale sont présents à certaines heures qui vous sont communiquées en début d'année. Vous, votre enfant ou l'équipe éducative pouvez les solliciter dans le respect de la confidentialité.

Le fonctionnement du collège



Le conseil de classe

Il **examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, examine le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux le guider dans son travail et ses choix d'études, et se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit sa scolarité de chaque élève.** Il est présidé par le chef d'établissement ou son adjoint et composé des enseignants, de délégués de parents d'élèves, de délégués des élèves, du conseiller principal d'éducation, du conseiller d'orientation et éventuellement du personnel médico-social.

Au Champs-Philippe, le conseil de classe peut attribuer des récompenses (tableau d'excellence, félicitations, etc.)

Le conseil école-collège

Le **conseil école-collège** associe un collège public et les écoles publiques de son secteur de recrutement afin de contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Ce conseil propose au conseil d'administration du collège et aux conseils des écoles de son secteur des actions de coopération, des enseignements et des projets pédagogiques communs visant à l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le conseil d'administration

Le nombre de **membres du conseil d'administration** dépend de la taille du collège. Il y en a **24 dans le cas des Champs-Philippe** (collèges de moins de 600 élèves)

- 1/3 de représentants du personnel de l'établissement
- 1/3 de représentants des parents d'élèves et des élèves
- 1/3 de représentants des collectivités territoriales, de l'administration de l'établissement et de personnalités qualifiées

Le conseil d'administration **règle, par ses délibérations, les affaires de l'établissement et fixe notamment le projet d'établissement, les règles d'organisation et le budget**

Le conseil pédagogique

Ce conseil, présidé par le chef d'établissement, réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire et un conseiller principal d'éducation. Il est consulté notamment sur l'organisation et la coordination des enseignements, ainsi que sur l'évaluation des acquis scolaires des élèves. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement.

Le fonctionnement du collège

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Dans le second degré, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) a quatre missions :

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté ;
- préparer le plan de prévention de la violence ;
- proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ;
- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

C'est dans une continuité éducative que doivent être engagées des actions permettant aux élèves de développer des **comportements de responsabilité individuelle, collective, morale et civique** en faisant appel à la sensibilité, à la conscience et à l'engagement de chacun.

Les modalités d'action doivent s'articuler avec les objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun, notamment celles du domaine 3

- « la formation de la personne et du citoyen »,
- les enseignements disciplinaires et interdisciplinaires
- les différents parcours éducatifs mis en œuvre, plus particulièrement le parcours éducatif de santé et le parcours citoyen.

Les actions s'inscrivent également dans une démarche de coéducation avec les parents et la mise en œuvre d'alliances éducatives.

Le conseil de la vie collégienne (CVC)

Le CVC se compose de représentants des élèves, d'au moins deux représentants des personnels, dont un personnel enseignant, et d'au moins un représentant des parents d'élèves. Le conseil d'administration arrête sa composition, les modalités d'élection ou de désignation de ses membres ainsi que les modalités de son fonctionnement. Le CVC constitue une instance de dialogue et d'échanges. Il formule des propositions notamment sur la mise en œuvre du parcours Avenir, du parcours citoyen, du parcours éducatif de santé et du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Les activités de l'AS



Badminton	Lundi 12h30 – 13h25 (minimes) Mercredi 14h30 – 16h (benjamins)
Danse urbaine	Mardi 12h30 – 13h25
Handball	Mercredi 13h – 14h30
Sauvetage aquatique	Mercredi 13h – 14h (rdv à la piscine)
Gymnastique acrobatique	Mercredi 13h – 14h30
Step (compétition)	Jeudi 12h30 – 13h25
Step (loisir)	Vendredi 12h30 – 13h25

Dale limite d'inscription : **Vendredi 7 octobre**

Cotisation : **40€** (espèces, chèque, PASS+) permettant d'accéder à l'ensemble des activités.

Au-delà de 3 absences consécutives non justifiées, l'élève est désinscrit de l'activité.

Le diplôme national du brevet (DNB)



À la fin de la classe de troisième, une **étape importante de la scolarité** attend l'élève : le [diplôme national du brevet](#) (DNB). Son obtention repose sur les points cumulés à l'évaluation du socle (contrôle continu) et aux épreuves de l'examen terminal.

Le **bilan de fin de cycle 4** indique le degré d'acquisition des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de votre enfant par un positionnement sur une échelle à quatre niveaux. Ces niveaux sont convertis en points dont la somme donne le résultat de votre enfant au **contrôle continu**.

Les épreuves de **l'examen terminal** comportent :

Quatre épreuves écrites :

- le **français** (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture-, lexique...) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction
- les **mathématiques** (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique
- l'**histoire et géographie** (2h) : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique
- les **sciences** (1h) (2 disciplines sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie
- l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Une épreuve orale pour les candidats scolaires : présentation d'un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs, puis entretien

- soit, via un entretien individuel de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).
- soit, via un entretien collectif de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).